

Fiche de données de sécurité

Décapant haute performance pour plancher

SECTION 1: IDENTIFICATION

Identificateur du produit	DECAP-X
Autres identifications	44312
Usage recommandé	Décapant haute performance pour plancher.
Restrictions d'utilisation	Toutes autres utilisations que celles décrites sur l'étiquette et la fiche technique du produit.
Fabricant	Groupe Savon Olympic Inc., 2700 Boul. Daniel-Johnson, Laval, Qc, H7P 5Z7, (450) 682-0060
Numéro de téléphone d'urgence	Centre Antipoison du Québec (service 24 heures) Québec, (800) 463-5060 (sans frais) Partout ailleurs, (418)656-8090 CANUTEC (frais viré), (613) 996-6666

SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification

Liquides inflammables - catégorie 4; Toxicité aiguë (cutanée) - catégorie 4; Toxicité aiguë (inhalation) - catégorie 4; Corrosion cutanée - catégorie 1; Lésions oculaires graves - catégorie 1

Éléments d'étiquetage



Mention d'avertissement :
Danger

Mention(s) de(s) danger(s) :

H227 Liquide combustible.
H312 Nocif par contact cutané.
H332 Nocif par inhalation.
H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Conseil(s) de prudence :

Prévention :
P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues, et de toute autre source d'ignition. Ne pas fumer.
P264 Se laver soigneusement les mains et la peau après avoir manipulé.
P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

Identificateur du produit : Décapant haute performance pour plancher - Ver. 1

Date de préparation : le 23 novembre, 2018

Date de la plus récente
version révisée :

Page 01 de 07

P261 Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

P260 Ne pas respirer les poussières ou les brouillards.

Intervention :

P302 + P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver abondamment à l'eau/

P312 Appeler un Centre antipoison ou un médecin en cas de malaise.

P362 + P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

P304 + P340 EN CAS D'INHALATION : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

P312 Appeler un Centre antipoison ou un médecin en cas de malaise.

P301 + P330 + P331 EN CAS D'INGESTION : Rincer la bouche. Ne PAS faire vomir.

P303 + P361 + P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher.

P363 Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

P304 + P340 EN CAS D'INHALATION : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

P310 Appeler immédiatement un Centre antipoison ou un médecin.

P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310 Appeler immédiatement un Centre antipoison ou un médecin.

Stockage :

P403 Stocker dans un endroit bien ventilé.

P405 Garder sous clef.

Élimination :

P501 Éliminer le contenu et le récipient conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et internationale.

Autres dangers

Sans objet.

SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

Nom chimique	Numéro de CAS	%	Autres identificateurs	Autres noms
2-Butoxyethanol	111-76-2	10-30	Information non disponible	Information non disponible
Ethanolamine	141-43-5	7-13	Information non disponible	Information non disponible
Tetrapotassium pyrophosphate	7320-34-5	1-5	Information non disponible	Information non disponible

Notes

Concentrations sont exprimées en % poids/poids.

SECTION 4: PREMIERS SOINS

Mesures de premiers soins

Inhalation

Enlever la source d'exposition ou déplacer à l'air frais. Appeler un Centre antipoison ou un médecin. Si la respiration est difficile, le personnel qualifié devrait administrer de l'oxygène d'urgence si un Centre antipoison ou un médecin recommande de le faire.

Contact avec la peau

Rincer immédiatement, à l'eau tiède, en douceur, pendant 15 à 20 minutes. Enlever immédiatement les vêtements contaminés, les chaussures et les articles de cuir (p. ex. bracelets de montre, ceintures) contaminés. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée, demander un avis médical ou consulter un médecin.

Identificateur du produit : Décapant haute performance pour plancher - Ver. 1

Date de préparation : le 23 novembre, 2018

Date de la plus récente version révisée :

Contact avec les yeux

Rincer immédiatement les yeux contaminés à l'eau tiède, en douceur, pendant au moins 30 minutes, tout en maintenant les paupières ouvertes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Appeler immédiatement un Centre antipoison ou un médecin.

Ingestion

Rincer la bouche avec de l'eau. Appeler immédiatement un Centre antipoison ou un médecin. Ne jamais rien administrer par la bouche à la personne qui est en train de perdre conscience, est inconsciente ou a des convulsions. Ne pas faire vomir.

Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés

Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux. Nocif par contact cutané. Nocif par inhalation.

SECTION 5: MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

Agents extincteurs

Agents extincteurs appropriés

Utiliser un agent extincteur approprié à l'incendie environnant. CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée.

Agents extincteurs inappropriés

Sans objet.

Dangers spécifiques du produit

Des vapeurs se forment à partir de ce produit et peuvent se déplacer ou être déplacées par les courants d'air et allumées par des veilleuses, d'autres flammes, du tabac, des étincelles, des appareils de chauffage, du matériel électrique, des décharges d'électricité statique ou d'autres sources d'inflammation à des endroits éloignés du point de manipulation du produit. En cas d'incendie, isolez rapidement les lieux en retirant toutes les personnes se trouvant à proximité du lieu de l'accident. Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou sans formation appropriée.

Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers

Comme pour tout incendie, porter un respirateur à air comprimé, MSHA/NIOSH (approuvé ou équivalent), ainsi qu'une combinaison complète de protection.

SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Ne pas toucher les récipients endommagés ou le produit déversé à moins de porter un équipement de protection approprié. Augmenter la ventilation de la zone ou déplacer le récipient non étanche vers une zone bien aérée et sécuritaire. Retirer ou isoler les matières incompatibles et tout autre matériel dangereux.

Précautions relatives à l'environnement

Éviter la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts. Avertir les autorités compétentes si le produit a engendré une pollution environnementale (égouts, voies navigables, sol ou air).

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Arrêtez la fuite si cela ne comporte aucun risque. Enlever les contenants de la zone du déversement. Approche les vapeurs dans la même direction que le vent. Empêcher la pénétration dans les égouts, les cours d'eau, les sous-sols ou les zones confinées. Éliminer les déversements dans une usine de traitement des effluents ou procéder comme suit. Contenir les fuites et les recueillir avec des matériaux absorbants non combustibles tels que le sable, la terre, la vermiculite, les diatomées de la terre. Ensuite, placez-les dans un récipient pour élimination conformément aux réglementations locales. Éliminer par une entreprise spécialisée sous licence. Les matériaux absorbant contaminés peuvent présenter le même danger que le produit déversé. Remarque: Voir la section 1 pour les informations d'urgence et voir la section 13 pour l'élimination des déchets.

Autres informations

Signaler les déversements aux autorités locales en matière de santé et de sécurité et à celles chargées de la protection de l'environnement, le cas échéant.

Identificateur du produit : Décapant haute performance pour plancher - Ver. 1

Date de préparation : le 23 novembre, 2018

Date de la plus récente
version révisée :

SECTION 7: MANUTENTION ET STOCKAGE

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

Revêtir un équipement de protection individuelle approprié. Ne pas ingérer. Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter d'inhaler le produit. Tenir hors de la portée des enfants. Utiliser uniquement dans un endroit bien aéré. Porter un appareil respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Manipuler avec soin. Éviter les éclaboussures. Tenir à l'écart des étincelles, de la chaleur, des flammes nues et des autres sources d'inflammation et de matières oxydantes.

Conditions de sûreté en matière de stockage

Entreposer conformément à la réglementation locale. Entreposer à l'abri de la lumière directe du soleil, dans un endroit sec, frais et bien ventilé, à l'écart des substances incompatibles (voir section 10). Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Les récipients ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant. Ne pas entreposer dans des conteneurs non étiquetés.

SECTION 8: CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Paramètres de contrôle

Nom chimique	ACGIH TLV®		OSHA PEL		AIHA WEEL	
	TWA	STEL	TWA	Ceiling	8-hr TWA	TWA
2-Butoxyethanol	20 ppm	Non établie	Non établie	Non établie	Non établie	Non établie
Ethanolamine		6 ppm	3 ppm			
Tetrapotassium pyrophosphate	Non établie	Non établie	15 mg/m3	Non établie	Non établie	Non établie

Contrôles d'ingénierie appropriés

La Loi sur la santé et la sécurité du travail vise l'élimination des dangers à la source. Lorsque des mesures d'ingénierie et les modifications de méthode de travail ne suffisent pas à réduire l'exposition à cette substance, le port d'équipement de protection individuelle peut s'avérer nécessaire. Ces équipements de protection doivent être conformes à la réglementation.

Mesures de protection individuelle

Protection des yeux et du visage

Porter un équipement de protection des yeux s'il y a risque d'éclaboussures. La sélection d'un protecteur oculaire dépend de la nature du travail à effectuer et, s'il y a lieu, du type d'appareil de protection respiratoire utilisé.

Protection de la peau

Porter des vêtements de protection. La sélection d'un tel équipement dépend de la nature du travail à effectuer.

Protection des voies respiratoires

Porter un respirateur approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat.

SECTION 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Propriétés physiques et chimiques de base

Apparence	Liquide incolore transparent.
Odeur	solvant
Seuil olfactif	Pas disponible
pH	> 13.0
Point de fusion/Point de congélation	Pas disponible (fusion); Pas disponible (congélation)
Point initial d'ébullition et domaine d'ébullition	Pas disponible
Point d'éclair	Sans objet

Identificateur du produit : Décapant haute performance pour plancher - Ver. 1

Date de préparation : le 23 novembre, 2018

Date de la plus récente version révisée :

Taux d'évaporation	Pas disponible
Inflammabilité (solides et gaz)	Sans objet
Limites supérieures/inférieures d'Inflammabilité ou d'Explosibilité	Sans objet (supérieure); Sans objet (inférieure)
Tension de vapeur	Pas disponible
Densité de vapeur	Pas disponible
Densité relative (eau = 1)	0.95 - 1.05
Solubilité	Très soluble dans l'eau
Coefficient de partage n-octanol/eau	Pas disponible
Température d'auto-inflammation	Sans objet
Température de décomposition	Pas disponible
Viscosité	Pas disponible (cinématique); Pas disponible (dynamique)

SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité

Dans les conditions normales d'entreposage et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se produit.

Stabilité chimique

Habituellement stable.

Risque de réactions dangereuses

Aucun prévu dans les conditions normales de stockage et d'utilisation.

Conditions à éviter

Tenir à l'écart du gel et de la chaleur excessive.

Matériaux incompatibles

Acides. Agents oxydants forts (p. ex. acide perchlorique).

Produits de décomposition dangereux

Dans les conditions normales d'entreposage et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se produit.

SECTION 11: DONNÉES TOXICOLOGIQUES

Voies d'exposition probables

Contact avec la peau.

Toxicité aiguë

Nom chimique	CL50	DL50 (orale)	DL50 (cutanée)
2-Butoxyethanol	486 ppm (rat mâle) (4 heures d'exposition)	3000 mg/kg (rat)	400 mg/kg (rat)
Ethanolamine		1089 mg/kg (rat)	2504 mg/kg (rat)
Tetrapotassium pyrophosphate		> 1000 mg/kg (lapin)	> 4640 mg/kg (lapin)

Inhalation ETAmix : Catégorie 4

Orale ETAmix : Sans catégorie

Cutanée ETAmix : Catégorie 4

Corrosion/Irritation cutanée

Identificateur du produit : Décapant haute performance pour plancher - Ver. 1

Date de préparation : le 23 novembre, 2018

Date de la plus récente version révisée :

Provoque de graves brûlures de la peau.

Lésions oculaires graves/Irritation oculaire

Provoque une sévère irritation des yeux.

Toxicité pour certains organes cibles - Exposition unique

Inhalation

Nocif par inhalation.

Absorption par la peau

Nocif par contact cutané.

Ingestion

Peut causer des brûlures à la bouche et la gorge.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

N'est pas un sensibilisant des voies respiratoires. N'est pas un sensibilisant cutané.

Cancérogénicité

N'est pas réputé cancérigène.

Toxicité pour la reproduction

Développement de la progéniture

Aucune donnée concernant les effets tératogènes n'a été trouvée.

Fonction sexuelle et la fertilité

Aucune donnée concernant les effets sur la reproduction n'a été trouvée.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Non réputé comme un mutagène.

SECTION 12: DONNÉES ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité

Aucun effet significatif ou danger critique connu.

Persistance et dégradation

Aucunes données spécifiques de test de biodégradation trouvées. Bien que l'alcalinité de cette matière soit rapidement réduite dans les eaux naturelles, le phosphate résultant peut persister indéfiniment ou s'incorporer dans les systèmes biologiques.

Potentiel de bioaccumulation

Aucun renseignement n'a été trouvé.

Mobilité dans le sol

Aucun renseignement n'a été trouvé.

SECTION 13: DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION

Les méthodes d'élimination

Il est important de réduire au minimum, voire d'éviter la génération de déchets autant que possible. La mise au rebut de ce produit et des solutions doit respecter en permanence les dispositions de la loi sur la protection de l'environnement et l'élimination des déchets et doit demeurer conforme aux exigences des lois et règlements publics locaux. Évitez la dispersion des matériaux déversés ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts. Consulter les autorités locales ou régionales.

SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Réglementation	Numéro ONU	Désignation officielle de transport	Classe(s) de danger relative(s) au transport	Groupe d'emballage
----------------	------------	-------------------------------------	--	--------------------

Identificateur du produit : Décapant haute performance pour plancher - Ver. 1

Date de préparation : le 23 novembre, 2018

Date de la plus récente version révisée :

TMD au Canada	UN2922	LIQUIDE CORROSIF, TOXIQUE, N.S.A. (2-Butoxyethanol, ethanolamine)	8 (6.1)	II
---------------	--------	--	---------	----

Précautions spéciales Veuillez noter : Quantité limitée lorsque 1L ou moins

SECTION 15: INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION

Réglementation relative à la sécurité, à la santé et à l'environnement

Canada

Classification SIMDUT 1988

B3 - Liquides combustibles; D1B - Matières toxiques; E - Matières corrosives

Ce produit a été répertorié conformément aux critères de danger établis par le Règlement sur les produits contrôlés et la FDS contient tous les renseignements exigés par le Règlement sur les produits contrôlés.

SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS

Date de préparation le 23 novembre, 2018

Avis Avis au lecteur et à l'utilisateur: L'information contenue dans ce document est exacte au meilleur de nos connaissances. Toutefois, le fournisseur ci-haut mentionné ne peut assumer quelque responsabilité que ce soit en ce qui a trait à l'exactitude de l'information contenue dans ce document. La détermination finale et la convenance de tout matériel ou produit est la responsabilité exclusive de l'utilisateur. Tous les matériaux ou produits peuvent représenter un risque et doivent être utilisés avec prudence. Bien que certains risques soient décrits dans ce document, nous ne pouvons garantir que ce sont les seuls risques qui existent.

Identificateur du produit : Décapant haute performance pour plancher - Ver. 1

Date de préparation : le 23 novembre, 2018

Date de la plus récente
version révisée :

Page 07 de 07